

« P A R L O N S - E N »

Mars - avril - mai 2002 - N° 10 -

*des données
différentes...***Naître ou
ne pas naître...**

Un droit à la non-existence ? Le fait de naître constitue-t-il un préjudice réparable et indemnisable ? Le préjudice de vie ne doit-il pas être distingué du préjudice de handicap ?

L'arrêt "Perruche", rendu le 17 novembre 2000 par la Cour de cassation française, qui décidait d'octroyer à un jeune handicapé une indemnisation pour le préjudice créé par sa naissance, suscite de vifs débats. Le jeune Nicolas Perruche est né fortement handicapé, suite à la rubéole contractée par sa mère durant sa grossesse ; une erreur de diagnostic a été commise : les médecins ont conclu que la mère était immunisée contre cette maladie. La Cour de cassation a considéré qu'en ne détectant pas les conséquences dommageables de la maladie, les médecins n'ont pas permis aux parents de l'enfant d'interrompre la grossesse et une indemnisation a ainsi été accordée à l'enfant. La jurisprudence française admet donc le principe selon lequel l'enfant né avec un handicap devrait être indemnisé, dès lors qu'en raison d'une faute médicale, sa mère n'a pu recourir à l'avortement afin d'éviter sa naissance.

Les critiques formulées à l'égard de cette analyse sont nombreuses. En Belgique, les inquiétudes consécutives à cette jurisprudence ont donné lieu au dépôt de propositions de loi visant à nier la reconnaissance d'un préjudice du seul fait de naître. Si chacun s'accorde à considérer que, lorsqu'un handicap est le résultat d'une faute et non de la nature, le droit à la réparation est évident, il paraît moins clair que ce droit doit exister du seul fait de naître handicapé.

Sur le plan juridique, le raisonnement de la Cour a engendré maintes réflexions. En matière de responsabilité, les éléments de faute, de dommage et de lien de causalité doivent être réunis pour qu'une indemnisation puisse être accordée.

En l'occurrence, la décision fait une interprétation très extensive du lien de causalité entre la faute et le dommage. La maladie est naturelle et n'est en rien le fait du médecin ; ainsi, certains s'interrogent sur la mesure exacte de la contribution de la faute du médecin à la production du dommage.

Comment évaluer le dommage ? En principe, la

réparation consiste à rétablir l'équilibre détruit par le dommage, à replacer une victime dans une situation où elle se trouverait, si l'acte dommageable n'avait pas eu lieu. Toutefois, l'enfant n'a subi ni lésion, ni violation d'un droit ; son préjudice étant constitué par sa naissance, comment évaluer pécuniairement la non-existence ? Quelle valeur lui attribuer ? Il est évident que les critères choisis seront forcément arbitraires.

De même, la faute n'est pas admise unanimement ; elle consiste en un mauvais diagnostic qui, s'il avait été exact, aurait permis à la patiente de pratiquer une interruption volontaire de grossesse ; or, une erreur est-elle toujours fautive ? De plus, comment affirmer avec certitude que la mère aurait fait ce choix ? La faute reprochée est en outre postérieure au développement de l'anomalie qui affecte l'enfant.

Par ailleurs, il peut paraître incohérent d'intenter une action judiciaire en tant que sujet de droit, pour faire reconnaître à la justice que l'on ne devrait pas exister. Enfin, ce sont les parents qui représentent légalement l'enfant en justice ; ne peut-on y voir un conflit d'intérêts ?

Sur le plan médical, d'aucuns trouvent le raisonnement de la Cour de cassation difficilement tenable. Tout d'abord, il suppose une médecine sans faille ; même si les progrès dans ce domaine sont immenses, des erreurs seront toujours légitimement possibles. Ensuite, les médecins, face à une telle jurisprudence, adopteront systématiquement la prudence et inciteront peut-être à l'interruption de grossesse au moindre doute. Aboutira-t-on à un accroissement des avortements et conduira-t-on à ériger l'exception en règle générale ? Par ailleurs, le médecin exerce dans le respect de la vie humaine ; il n'a pas comme mission de sérier des catégories de personnes destinées à vivre ou pas. Afin de se protéger, les écographistes pourraient refuser l'examen chaque fois qu'il ne sera pas obligatoire. Enfin, leurs compagnies d'assurances seront tentées d'augmenter les primes.

SOMMAIRE

Naître ou ne pas naître...	p. 1
Un film pour convaincre	p. 2
"Go Pass pour la vie en société"	p. 2
Une formation pour mieux se transformer	p. 3
Trucs et astuces de serge	p. 3
Du soleil levant aux oliviers	p. 4
Formation - emploi	p. 5
Aides techniques	p. 5
Portrait : pied de nez (rouge !) A la différence	p. 6
Adresse internet	p. 7
Agenda	p. 7
Quoi de neuf au centre de doc de l'Awiph?	p. 8

EDITO

Un engagement pour une plus grande sensibilisation.

Dans le cadre du contrat de gestion qu'a signé l'AWIPH avec le Gouvernement wallon, un groupe de travail a été mis sur pied afin de réfléchir à des outils de sensibilisation à mettre en place à destination des services généraux. L'idée : faire tomber les barrières et démystifier le handicap auprès des agents des administrations communales et autres services généraux.

Ce projet sera un travail d'équipe, le fruit d'une collaboration étroite avec, entre autres, l'Union des Villes et Communes et le Ministère de la Prévoyance sociale et aura comme « chef d'orchestre », comme ambassadeur et maître d'œuvre une personne pour qui les politiques relatives à l'intégration n'ont plus de secret et qui, à force de conviction, effacera la notion de tabou trop souvent encore liée au handicap. Qui mieux qu'une personne présentant un handicap pourra remplir cette mission...

Les candidatures sont à remettre à l'AWIPH avant la fin de ce mois (voir article page 7). Je souhaite bonne chance et bon travail à celui ou celle qui mènera cette belle aventure et qui mettra sa pierre à l'édifice de l'intégration, comme le font chaque jour, les personnes handicapées elles-mêmes, les agents de l'AWIPH, les professionnels des services, les membres des associations, les parents et toutes les personnes de bonne volonté qui veulent combattre les préjugés.

G. ROVILLARD
Administrateur général de l'AWIPH.

...La recherche de solutions adaptées

Sur le plan éthique, on voit dans la position adoptée par la Cour des traces d'eugénisme. Tout homme appartient de manière égale à l'espèce humaine et il est contraire à la dignité humaine de décider si un enfant handicapé doit vivre ou non. Comment peut-on prétendre qu'il y a davantage d'inconvénients à laisser vivre un enfant qu'à le supprimer, d'autant que de nombreux témoignages de personnes handicapées nous convainquent qu'elles tiennent à leur vie. Par ailleurs, la philosophie développée dans l'affaire "Perruche" suppose que les parents ayant mis au monde un enfant, dont ils connaissaient le handicap avant la naissance, devraient se sentir coupables tant vis-à-vis de cet enfant qu'aux yeux de la société et, dès lors, décider de renoncer à l'aide que celle-ci a l'obligation de lui fournir, pour assumer le handicap.

Nous pouvons conclure par le fait que les actions judiciaires intentées par des personnes handicapées ou leurs parents résultent en partie de l'insuffisance des moyens octroyés aux structures chargées du bien-être et de la protection des personnes handicapées ; en effet, celles-ci, investies d'un rôle essentiel, éprouvent souvent des difficultés à le remplir pleinement. Ne serait-il pas opportun d'orienter le débat vers un accroissement des moyens destinés à optimiser l'intégration des personnes handicapées, plutôt que de remettre en cause la valeur d'une vie ?

Un film pour convaincre

Dans le cadre du festival du film francophone qui s'est tenu fin 2001 à Namur et Charleroi, l'AWIPH, en collaboration avec le Centre pour l'égalité des chances, a organisé des ateliers afin de sensibiliser le jeune public des écoles secondaires à l'intégration des personnes handicapées. L'accroche : le film Nationale 7 de Jean-Pierre SINAPI.

Ce film est une comédie qui a pour cadre un foyer de vie pour personnes handicapées adultes situé près de Toulon... et de la nationale 7. Il a pour héros, d'une part, René, myopathe de 50 ans, au caractère irascible et rebelle, unanimement détesté et, d'autre part, Julie, éducatrice spécialisée débutante à qui l'on s'est empressé de confier la responsabilité de cet insoumis. Les provocations de René ne résistent pas à la candeur et à la droiture de Julie. Lui, qui ne s'est jamais confié, lui avoue qu'il veut faire l'amour avec une femme avant qu'il ne soit trop tard, avant que sa maladie évolutive ne le rattrape définitivement. Julie, avec le courage démesuré des timides, se met en quête d'une de ses prostituées qui œuvrent en camping-car le long de la nationale 7...

Convaincre plus de cent adolescents ou jeunes adultes que le handicap n'est pas une barrière et que la vie affective et sexuelle des personnes handicapées n'est pas un tabou était, au demeurant, chose peu aisée. Et pourtant... Nathalie VANDERNIEPEN, responsable du Service Communication de l'AWIPH, Michel Mercier, docteur en psycho-

logie possédant une expertise certaine dans ce domaine et Serge Van Brakel apportant son témoignage de personne handicapée ont mené un débat d'une grande richesse avec ces jeunes qui ont, d'ailleurs, applaudi à tout rompre à la fin de la session. Ce débat a été l'occasion de voir le handicap à travers des yeux neufs, des yeux compatissants ou des yeux réalistes qui voient le handicap comme un accident de parcours et non pas comme un obstacle. Cette compassion, les intervenants ont tenté de la combattre afin que la personne handicapée ne se résume pas à son handicap. Pari réussi !

Une autre vision des choses s'est opérée aussi durant le tournage du film où l'équipe a appris à apprivoiser la différence. Jean-Pierre SINAPI l'explique : *"La plupart des comédiens et des techniciens découvraient la violence d'une proximité avec des individus à l'autonomie physique parfois très limitée. Pourtant, avec un naturel sidérant, de part et d'autre, on a vite oublié les fauteuils roulants. La qualité des relations qui se sont établies ont été pour l'équipe une raison supplémentaire de réussir cette comédie. On a eu beaucoup de mal à se quitter à la fin. Ce tournage nous a apporté à tous un surcroît d'humanité..."*¹

Signalons que Nationale 7 sera, une fois encore, projeté le 8 mars 2002, à Liège, lors d'une Festival international du film médical et de la santé. La projection sera suivie d'une table ronde animée par l'AWIPH.

1 Propos recueillis pour la chaîne ARTE

EN BREF...

LE RAPPORT ANNUEL 2000 EST ARRIVÉ

Mieux vaut tard que jamais ! Le rapport d'activités - exercice 2000 - de l'AWIPH vient de paraître. Il est disponible auprès du Service Communication (N. Vanderniepen : 071/205.740).



ILS ONT DEMENAGÉ

Les bureaux régionaux ont investi de nouveaux lieux. Les nouvelles adresses des antennes montoise et liégeoise de l'AWIPH sont les suivantes :

BR de Mons
3, boulevard Gendebien - 7000 Mons
Tél. : 065/32.86.11 - Fax : 065/35.27.34

BR de Liège
26-34, rue des Guillemins - 4000 Liège
Tél. : 04/221.69.11 - Fax : 04/221.69.90

Le Service bruxellois francophone des personnes handicapées a également déménagé. Il est installé au :

42, rue des Palais - 1030 Bruxelles
Tél. : 02/800.80.00 - Fax : 02/800.82.90

"Go Pass pour la vie en société"

Qu'est-ce qu'un logement social ? Quelles sont les obligations d'un locataire ? Que faire d'une attestation de soins donnée par le médecin ? Qu'est-ce que le ticket modérateur ? Peut-on toucher à la fois un salaire et des allocations de chômage ? Quel est le rôle du FOREM ? Que faire en cas de perte de carte d'identité ? Quel est le numéro d'appel d'urgence des pompiers ? A quoi sert un avocat ? Peut-on être défendu par un avocat si on n'a pas d'argent ?

Voilà autant de questions auxquelles sont confrontés tous les jeunes adultes s'appropriant à quitter le cocon familial et à vivre de manière plus indépendante.

Afin d'informer ces jeunes sur les multiples aspects de la vie quotidienne, la Coordination Sociale organisée par le CPAS de Soignies a créé un jeu intitulé "Go Pass pour la vie en société".

Ainsi, par un jeu de rôle et par des questions individuelles et collectives, les jeunes découvrent le logement, la santé, la sécurité sociale, l'emploi, la gestion du budget (en euro), les droits et les devoirs des citoyens, la justice, les services publics, les loisirs, les professions libérales, etc.

Retenu par la Fondation Roi Baudouin dans

le cadre de l'appel à projet "Un pas de plus", "Go Pass pour la vie en société" n'est pas seulement un moyen ludique de transmettre des informations. Il permet d'ouvrir un débat et d'avoir une réflexion sur les responsabilités actuelles et futures des jeunes et de les amener vers l'autonomie.

Destiné à un public de jeunes adultes, « Go Pass pour la vie en société » peut être adapté pour un public de personnes handicapées mentales. Comme l'explique Martine Sibille, coordinatrice à la Coordination Sociale de Soignies, *"si l'on se trouve face à des personnes handicapées mentales devant être mises en autonomie, les animateurs peuvent adapter les questions et les orienter sur les différentes démarches que la personne va être amenée à entreprendre"*. Ce jeu a, par ailleurs, été conçu en collaboration avec l'Etablissement d'enseignement professionnel secondaire inférieur spécial (EEPSIS) et le Service d'accompagnement pour personnes handicapées adultes (SAPHA).

"Go Pass pour la vie en société" peut être emprunté auprès de la Coordination Sociale de Soignies. Pour plus d'informations, contactez Martine Sibille (tél. : 067/34.81.75).

Une formation pour mieux se transformer

Afin de satisfaire aux exigences du nouvel arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'accueil et l'hébergement des personnes handicapées, plusieurs services d'accueil de jour et résidentiels pour jeunes vont devoir repenser le contenu de leurs missions, revoir leur mode de fonctionnement et leur organisation. Pour mener à bien ces transformations, la formation du personnel de ces services à de nouvelles pratiques s'avère essentielle.

Conscient de l'importance du changement, du travail que ces modifications nécessiteront et des ressources qui devront être mises en œuvres, le Ministre Thierry DETIENNE a sollicité la collaboration de quatre organismes pouvant être initiateurs de formation : l'AWIPH, le fond social des institutions et services d'aide aux jeunes, aux adultes et aux handicapés (ISAJH), l'ASBL ANDAGE et la Boutique de Gestion. Leurs actions seront coordonnées par un groupe d'accompagnement animé par le Centre de Dynamique des Groupes et d'Analyse Institutionnelle (CDGAI) de l'Université de Liège.

Ce groupe a pour missions :

- d'évaluer, avec les différents services concernés, les besoins de formation ;
- de proposer une série exhaustive de modalités de formation : rencontres, échanges, supervisions, formations sur site ou extérieures, etc. ;
- d'analyser la pertinence de ces modalités et initiatives en fonction de la demande, et de les adapter ;
- de personnaliser au maximum les processus proposés ;
- d'aider chaque service à mettre en œuvre les ressources existantes qui lui sont propres ;
- de favoriser la participation de ces services en tant qu'acteurs de changement ;
- de les accompagner dans un processus d'évaluation permanente.

Cette liste de missions n'est pas exhaustive, le souci du groupe d'accompagnement étant de s'adapter à la mouvance du processus de transformation.

Un bulletin d'information explicitant les tenants

et aboutissants du groupe d'accompagnement ainsi que l'évolution des processus de transformation sera ultérieurement publié et largement diffusé.

Mais d'ores et déjà, des contacts peuvent être pris avec l'animateur du réseau de formations organisées ou avec les différents opérateurs :

CDGAI

Contact : Roland HELLA
Traverse des Architectes
Domaine du Sart Tilman (B3) - Université de Liège - 4000 Liège
Tél. : 085/25.20.40 - GSM : 0472/44.78.84 - Fax : 085/25.20.40
Courriel : hella.r@wanadoo.be

AWIPH

Contacts : Paul COPPEE, Maria MUZZIN, Jean RIGUELLE
21, rue de la Rivelaine - 6061 Charleroi
Tél. : 071/205.775-785-802 - Fax : 071/205.112-143
Courriel : sformation@awiph.be

Fond social ISAJH

Contact : Dominique WAUTIER
48, Quai du Commerce - 1000 Bruxelles
Tél. : 02/227.59.77 - Fax : 02/227.59.79
Courriel : dwautier@afosoc-vesofo.org

ASBL ANDAGE

Contacts : Jocelyne BURNOTTE, Germain PHILIPPART
23, rue Grupont - 6870 Saint-Hubert
Tél. : 061/61.21.15 - Fax : 061/61.36.03
Courriel : philippartg@infonie.be ; burnotte-robaye@tiscalinet.be

La Boutique de Gestion

Contacts : Jean GRAILET, Eric MIKOLAJCZAK
24, rue de Coquelet - 5000 Namur
Tél. : 081/26.21.58 - Fax : 081/26.21.57
Courriel : grailet.jean@yucum.be ; eric.miko@swing.be

Un Collectif Accessibilité pour les binchois

Se déplacer en dehors de chez soi ; prendre le bus, le métro, le train ; se rendre dans une administration, à la poste ou ailleurs, effectuer ses achats... sont, pour la plupart des gens, des gestes quotidiens banals. Pour nous, personnes à mobilité réduite, ces déplacements deviennent souvent un parcours semé d'embûches. Par "personnes à mobilité réduite", nous entendons les personnes en chaise roulante (les "chaisards") et celles marchant avec difficultés (avec une canne ou des béquilles), les personnes handicapées de la vue, les personnes âgées, la maman qui pousse un landau, etc.

Chacun peut vivre une telle situation. En effet, en quelques secondes, nous pouvons tous nous retrouver, temporairement ou définitivement, en situation de mobilité réduite. Un tel problème survient au moins une fois dans la vie de chaque individu. Le moindre déplacement devient alors un chemin de croix et nous nous retrouvons souvent obligés de faire appel à une tierce personne pour nous aider.

À l'heure actuelle, beaucoup de personnes à mobilité réduite restent chez elles, cloîtrées, exclues, par crainte de ne pouvoir se débrouiller seule en raison de la mauvaise accessibilité des lieux dans lesquels elles souhaitent se rendre. Dans notre ville, Binche, la moindre sortie devient pour ces personnes un véritable parcours du combattant.

Nous, personnes à mobilité réduite, voulons garder notre autonomie - facteur essentiel d'intégration - mais nous voulons aussi garder l'envie de côtoyer les autres, de nous distraire, de vivre dans la société et de ne pas nous enfoncer dans la solitude et l'isolement. Ne vivons pas dans un monde d'égoïstes... Nous devons sensibiliser la population entière pour trouver des solutions, faire prendre conscience qu'avec un petit effort de tous, la vie serait plus agréable pour chacun. Nous devons faire de Binche une ville où il fait bon vivre et dans laquelle nous pourrions nous permettre de jouir d'une liberté légitime, d'une certaine autonomie.

C'est pour ces raisons que nous avons donné naissance au "Collectif Accessibilité de Binche" dont l'objectif est d'améliorer la vie quotidienne des personnes à mobilité réduite vivant dans l'entité binchoise.

Si vous vous sentez concernés, si vous avez des idées à partager ou simplement l'envie de participer à notre action, n'hésitez pas à nous contacter. Vous serez les bienvenus !

TRUCS ET ASTUCES DE SERGE

Un prolongateur à usage multiple

Lorsqu'une personne à mobilité réduite, voiturée, adapte son chez-soi, elle parvient à améliorer son espace, mais il reste toujours quelques lacunes. Joindre l'interrupteur général d'électricité, des boîtiers secondaires (chauffage central, etc.), des sonnettes, un vêtement accroché sur un porte manteau, voilà quelques-uns des problèmes rencontrés. Il est possible de les résoudre grâce à l'utilisation d'un prolongateur à usage multiple. Pour créer cette aide technique, il suffit de fixer piton et crochet aux extrémités d'une section de manche de brosse. Ce prolongateur, fixé à l'arrière de la voiturette ou le long d'un des montants avants de celle-ci (dans un tube plastique fixé par des colliers en plastique) peut être emmené partout...

Merci à M. F. SCHILTZ pour son invention ! Si vous aussi, vous avez un truc, une astuce qui vous rend la vie plus facile, n'hésitez pas à nous le faire savoir !

AWIPH - Service communication Trucs et astuces

21, rue de la Rivelaine - 6061 Charleroi
Tél. : 071/205.742 - Fax : 071/205.104
Courriel : scom@awiph.be

COLLECTIF ACCESSIBILITE DE BINCHE

Personnes de contact :
Sylviane MOREL
Tél. : 064/36.61.89
E-mail : sylviane.morel@skvnet.be
Didier DUBOIS
Tél. : 0495/22.12.95
E-mail : legno@pi.be

Du Soleil Levant aux Oliviers

Dans un contexte marqué par le nouvel arrêté relatif à l'accueil et hébergement des personnes handicapées, la transformation des 75 places restantes du service d'accueil de jour pour jeunes (SAJJ) Le Soleil Levant en un service résidentiel pour adultes handicapés mentaux (SRA) Les Oliviers fait figure d'initiative pionnière. Histoire d'une transformation de service.

"Après une première transformation du SAJJ pour créer le SAI Itinéraires en 1998 et augmenter le nombre de places du SAJA L'Empreinte, ce dernier projet de transformation est en gestation depuis déjà un certain temps", précise Michel DURIEU, directeur de l'ASBL Les Services d'accueil du Soleil Levant. "Les parents des bénéficiaires du service d'accueil de jour pour adultes (SAJA) L'Empreinte nous ont sans cesse posé la question du devenir de leurs enfants lorsqu'ils ne pourraient plus assurer leur prise en charge quotidienne. Ces interpellations nous ont poussé à créer un service résidentiel pour adultes", ajoute-t-il.

C'est ainsi qu'en mai 2001, après avoir obtenu en 1999 du Comité de gestion de l'AWIPH un accord de principe à la construction d'un SRA, confirmé par l'approbation de l'avant-projet en 2001, accord conditionné à la fermeture progressive du SAJJ existant, l'association a déposé un projet définitif de transformation de service à l'Agence. Rappelons que l'article 85 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 octobre 1997 relatif à l'accueil et l'hébergement des personnes handicapées autorise la transformation de services tout en garantissant le maintien des moyens de fonctionnement pour autant que les nouveaux services répondent à des besoins non encore rencontrés par les dispositifs d'aide actuels.

"Notre intention était de créer ce nouveau service une fois le bâtiment construit", explique Michel DURIEU, "mais la tournure des événements en a décidé autrement". En effet, l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 janvier 2001, en lissant l'encadrement éducatif et en gelant l'ancienneté 2001 à celle accordée en 2000, a restreint les moyens financiers accordés au SAJJ. "Après avoir dû prendre certaines mesures difficiles, face à l'évidence que les SAJJ ne faisaient plus partie des priorités défendues par le monde politique et par les partenaires sociaux, l'ASBL a décidé dès lors de procéder à cette transformation de service sans attendre la construction du bâtiment, mais en cherchant un hébergement provisoire".

Après diverses concertations, l'ASBL Le

Village n°1 a accepté de mettre à la disposition des Oliviers un bâtiment de son site d'Ophain-Bois-Seigneur-Isaac. La construction de la nouvelle infrastructure débute, quant à elle, à la fin de l'été 2002.

Transformer un service : un défi pour l'équipe

"Cet article 85 de l'arrêté du 9 octobre 1997 est une très bonne chose car il permet aux services d'évoluer et de se transformer afin de répondre aux nouveaux besoins, tout en gardant un subsidie pour le faire", reconnaît le directeur ; "néanmoins, son application sur le terrain se heurte à certains problèmes...".

Premier problème : l'infrastructure. Transformer un SAJJ en un SRA implique, en effet, de nouvelles installations. Or, toutes les associations n'ont pas les moyens de trouver de nouveaux bâtiments ou de financer leur construction. "L'ASBL Le Village n°1 nous accueillera jusqu'à ce que nous puissions emménager dans nos nouveaux bâtiments", témoigne Michel DURIEU, "mais toutes les associations concernées par les transformations pourront-elles saisir pareille opportunité?".

Deuxième problème : le personnel. La transformation d'un service ne peut se faire sans une réorganisation de celui-ci. Là encore, Michel DURIEU émet quelques observations : "des personnes compétentes dans un domaine, avec un certain type de population, doivent travailler avec d'autres personnes. Il y a là un problème de formation et de motivation ... Tout doit se gérer par la négociation interne afin d'amortir au maximum tout conflit social qui entraverait le processus de changement. Pour réussir, une transformation de service doit pouvoir compter sur l'engagement, la compétence et la conviction des membres du personnel. A cet égard, l'arrêté de subsidiation devrait prévoir des mesures de soutien aux services en transformation. La suppression du gel de l'ancienneté pendant la transformation serait déjà une mesure encourageante".

Au-delà de ces difficultés, la transformation d'un service constitue toutefois un véritable défi pour l'équipe. Michel DURIEU en est

conscient : "au bout du compte, créer un nouveau service, concevoir un nouveau projet pédagogique, de nouvelles conventions, trouver une originalité de service afin de répondre à des besoins d'hébergement et d'intégration encore non rencontrés est stimulant pour l'ensemble des acteurs du projet". Il ne reste donc qu'à souhaiter longue vie aux Oliviers !

EN BREF...

L'ART ET LE HANDICAP MENTAL : ON A BESOIN DE VOUS !

Personnes handicapées, parents, éducateurs, directeurs de service se posent d'innombrables questions liées à l'art et aux prestations artistiques : quelle est la place de l'artiste handicapé dans la législation sur le droit d'auteur ? Qu'en est-il des droits de succession et du statut de l'artiste ? Où s'arrête le rôle de l'éducateur ? Dans le cadre de l'action "Printemps 2002", à l'initiative de 9 associations francophones et soutenue par l'AWIPH et le Ministre Detienne, des juristes spécialisés dans les aspects civils, fiscaux et sociaux se proposent de répondre à ces questions au sein d'un guide pratique à publier. Faites nous part, sans tabous, de vos interrogations avant le 14 mars 2002, et ce guide deviendra le vôtre.

Contact : La Maisonnée
6, rue Toune - 1460 Haut Ittre
Tél : 02/366.04.73 - Fax : 02/366.32.33
Courriel : coloq2002@hotmail.com

JOURNAL DE LA TRISOMIE 21

Mettre à la disposition du lecteur francophone des articles de qualité sur l'éventail des problématiques concernant les personnes porteuses d'une trisomie 21 (syndrome de Down), c'est l'objectif que s'est donné l'APEM, l'Association de parents et de personnes trisomiques 21, en créant un journal spécialisé sur le sujet. L'ambition de cette publication triannuelle est résolument scientifique et interdisciplinaire. Le comité de rédaction s'est doté d'un comité scientifique rassemblant de nombreux spécialistes européens de la trisomie 21. Le journal s'adresse tant aux parents de personnes trisomiques 21 qu'aux professionnels pour lesquels la mise à disposition d'une information pointue et récente se révèle indispensable. Pour plus d'infos : M. T. LYSSENS (tél. : 087/22.88.44 - Courriel : journalt21@hotmail.com).

ASBL LES SERVICES D'ACCUEIL DU SOLEIL LEVANT - SRA LES OLIVIER

Contacts : - Michel DURIEU (directeur)
- Frédéric BERHIN (responsable pédagogique)
- Patrizia PASQUARELLI (assistante sociale)
Siège administratif : 97, rue de Lodelinsart -
6061 Montignies-sur-Sambre
Tél. : 071/42 28 20 - Fax : 071/42 37 41
Courriel : soleillevant@swing.be
Siège d'activités : 1, rue Sart Moulin - 1421 Ophain
Tél. / Fax : 02/386 07 33



Un accompagnement sur mesure

En sa séance du 20 décembre 2001, le Comité de gestion de l'AWIPH a décidé d'agréer et de subventionner le Centre de formation continuée spécialisé (CFCS) de Mons Borinage Centre. Cette reconnaissance est une bienheureuse nouvelle pour le centre qui, depuis plus de six ans, œuvre de manière innovante dans le domaine de la formation.

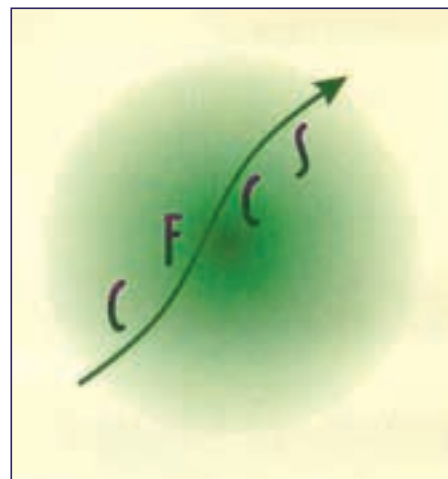
Favoriser l'insertion sociale et professionnelle d'adultes présentant une déficience sensorielle, motrice et/ou intellectuelle par la formation continuée et l'éducation permanente, tel est l'objectif du Centre de formation continuée spécialisée nouvellement agréé par l'Agence. "Il s'agit d'offrir à toute personne handicapée qui le souhaite une possibilité de formation", explique Pierre GAUTHIER, "il s'agit d'ouvrir les portes de centres de formation existants et d'entreprises, et d'accompagner la personne handicapée dans la concrétisation de son projet".

L'équipe du CFCS accueille la personne handicapée, entend sa demande et élabore, avec elle, un projet individualisé. Elle recherche un organisme qui lui soit adapté et la met à l'essai. Si ce dernier est concluant, l'équipe du CFCS propose à la personne handicapée une formation qualifiante de plus longue durée. Le stagiaire est suivi tout au long de son apprentissage ; ses compétences, ses potentialités, sa motivation sont évaluées régulièrement. Au terme de la formation, l'équipe du CFCS négocie une éventuelle embauche si tel est le souhait de la personne handicapée.

L'insertion professionnelle n'est pas toujours la finalité exprimée par les personnes accueillies au centre. "C'est pour cela que nous proposons des possibilités de formation continuée mais aussi

d'éducation permanente", ajoute Pierre GAUTHIER. La formation continuée va permettre l'actualisation des acquis, la valorisation de la personne, la mobilité professionnelle au sein et à l'extérieur de l'entreprise, l'inscription dans une filière de progression, la remise à niveau après une période de décrochage ; l'éducation permanente, quant à elle, permettra à la personne de mettre en valeur ses réalités culturelles en développant ses propres potentialités par la création d'un tissu relationnel diversifié. "L'éducation permanente s'adresse davantage aux personnes handicapées vivant en institutions d'accueil et d'hébergement situées en dehors du marché de l'emploi", explique Marie-Claire HUART, "certaines de ces personnes manifestent l'envie de découvrir des matières autres que celles que leur centre propose". En suivant une formation, ces personnes expérimentent une vie un peu plus autonome et accroissent davantage leur participation à la société.

Pour pouvoir offrir à ses visiteurs un éventail de possibilités de formation qui soit large et multiple, le CFCS a créé autour de lui un réseau de partenaires avec lequel il travaille en permanence. Aujourd'hui, le centre constitue un lieu qui centralise les formations existantes et les personnes susceptibles d'être intéressées par un



apprentissage. Le CFCS travaille également en complémentarité avec différents services, y compris les bureaux régionaux de l'AWIPH. "Notre souci de proximité constitue sans aucun doute l'une de nos plus grandes richesses", explique Pierre GAUTHIER, "proximité à l'égard du tissu socio-économique de la région mais surtout, proximité à l'égard de la personne handicapée. Il s'agit de bien connaître la personne - ses capacités, ses limites, ses potentialités, ses aspirations - et de bien connaître les organismes qui, sur le terrain, agissent dans le domaine de la formation et de l'emploi. Cette connaissance permettra de parvenir à la meilleure adéquation possible".

Plusieurs expériences positives ont confirmé l'efficacité de la méthode de travail du CFCS. Elles démontrent aussi que la richesse d'une formation se mesure tout au long de la période d'apprentissage.

AIDES TECHNIQUES

Nouvel arrêté sur l'aide matérielle à l'horizon

Personnes handicapées, associations de terrain, centres de ressources et d'évaluation, agents de l'AWIPH et membres de son Conseil d'avis pour l'aide individuelle (CAAI), responsables des organes de tutelle ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un avant-projet d'arrêté relatif aux conditions et modalités d'octroi d'une aide matérielle, avant-projet actuellement à l'étude au sein du Cabinet du Ministre DETIENNE. Ce texte, une fois approuvé, reprendra, dans une version modernisée tenant compte des besoins actuels et des aides apparues sur le marché, les cinq volets d'interventions, maintenant bien connus, de l'aide matérielle :

1. les aides à l'aménagement du domicile (adaptation et construction) assorties des aides aux activités domestiques et aux soins personnels ;
2. les aides à la communication ;
3. les aides à la mobilité personnelle en ce compris les adaptations des véhicules automobiles (signalons que l'AWIPH participe, de manière intensive, aux négociations actuellement en cours à l'INAMI et qui portent sur la révision de

sa nomenclature en matière de fauteuil roulant, tricycle orthopédique, cadre de marche ou appareil de station debout) ;

4. les aides pour personnes déficientes auditives ;
5. les aides pour personnes déficientes visuelles.

Quelques prestations de service, comme l'accompagnement pédagogique, ont également été améliorées.

Lors du prochain « Parlons-en », nous nous plierons volontiers à un jeu de questions-réponses sur le nouvel arrêté, ses nouvelles aides techniques et prestations de service. Dans l'intervalle, nous remercions tous ceux et celles qui ont collaboré à son élaboration.

AWIPH - Direction de l'Aide matérielle et du CICAT

Contact : Brigitte PLUMET (responsable)
Tél. : 071/205.856 – Fax : 071/205.141
Courriel : cicat@awiph.be

ASBL CFCS

Contact : Brigitte
Contact : Pierre GAUTHIER
Marie-Claire HUART
11 boîte 8, rue Jean Lescart -
7000 Mons
Tél. : 065/84.13.79 – Fax : 065/84.79.76
Courriel : cfcs@swing.be

EN BREF...

HOMONYME FACHEUX

Stéphane GERITS, directeur de l'ASBL Notre Maison laquelle gère un service résidentiel de nuit et un service résidentiel de transition pour adultes, souhaite informer les lecteurs de Parlons-en de la méprise dont il est victime. En effet, la 54e chambre du tribunal correctionnel de Bruxelles vient de condamner un certain Stéphane GERITS à cinq ans de prison ferme pour viols commis sur un mineur d'âge. Cet individu n'a bien évidemment aucun lien avec le directeur de l'institution...

Pied de nez (rouge !) à la différence

« Handicirque » sortira le 22 mars prochain aux Editions Luc PIRE. Ce recueil de photographies est un témoignage émouvant que nous livre Christophe SMETS après avoir suivi les enfants et adultes handicapés de l'Ecole de Cirque de Bruxelles. Sensible aux richesses naissant de la différence, le photographe s'attache à nous révéler la réalité « autrement ». Le temps d'un entretien, nous avons, à notre tour, pointé notre œil sur le personnage...

Christophe SMETS, 29 ans, originaire de la région liégeoise, est un témoin de son temps. Depuis 1995, il parcourt la Belgique et le monde, son appareil photo à la main. De ses petits et grands voyages, il ramène des sourires, des regards, des gestes "autres", autant d'expressions d'une humanité vivant au jour le jour la différence.

C'est plus particulièrement la photographie sociale qui intéresse Christophe. Son travail de fin d'études lui permet de vivre sa première expérience en la matière. Avec le soutien de la Fondation Damien, il part en Egypte réaliser un reportage sur la lèpre. Premier contact du photographe avec la différence... Une fois son diplôme en poche, Christophe travaille dans un laboratoire photo pendant deux ans, "parce qu'il faut bien vivre". Mais l'aventure le tenaille. Profitant de ses congés, il repart en Egypte pour travailler sur le thème des chiffonniers du Caire. Ses photos seront exposées, certaines d'entre elles publiées dans la presse. Trois ans plus tard, Christophe visite à nouveau les bidonvilles de la capitale égyptienne afin de compléter son travail initial, de mesurer l'évolution. "Ce qui m'intéresse dans la photographie sociale, c'est de pouvoir apporter un regard un peu décalé sur ce que l'on voit couramment dans les médias en général", précise-t-il.

En 1998, Christophe rencontre Julie TILMAN, alors responsable de la communication de Handicap International Belgique. Elle lui propose de réaliser un reportage sur le projet Handicirque. Le photographe débarque alors à Bruxelles et rencontre Delphine TOLLET qui coordonne le projet. "L'idée de montrer que les personnes handicapées pouvaient faire autre chose que ce qu'on leur connaît m'intéressait", explique Christophe, "je suis venu une première fois, sans appareil, pour voir comment cela se passait ; et ça m'a tellement plus que j'ai travaillé sur le sujet pendant une année".

Tout ce temps, Christophe a suivi les quelques 110 personnes handicapées que l'Ecole de cirque accueille chaque année. Il s'est attaché à rendre l'atmosphère des séances d'apprentissage de techniques de cirque : concentration, effort, satisfaction collective... "C'était là mon premier contact avec des personnes handicapées. Je ne savais pas très bien comment la relation allait se passer... Ce que j'ai découvert, c'est beaucoup de sensibilité, d'émotion... C'est aussi simple que ça...", confie Christophe, "Je voulais vraiment que mon travail soit un échange. C'est ce qui a fait la richesse de l'expérience..."

Afin de faire partager cette expérience au grand public, le reportage de Christophe fait l'objet d'une exposition achetée par l'Ecole de Cirque de Bruxelles et Handicap International Belgique. C'est alors que Christophe lance l'idée d'aller plus loin encore et de publier un recueil de photographies. "Avoir l'opportunité de sortir un bouquin, c'est avoir la possibilité d'exister. Les

sujets ne sont pas toujours vendables auprès des magazines traditionnels", explique-t-il. Intéressé, Luc PIRE accepte d'éditer l'ouvrage.

Fin 1999, Christophe reprend son bâton de pèlerin pour l'Asie. Il fait escale en Inde, à Delhi, où il réalise un reportage sur l'autisme : "Je trouvais intéressant de montrer qu'il pouvait exister des projets novateurs, intéressants, et bien construits dans un pays en voie de développement tel que l'Inde". Sur sa lancée, il réalise un reportage sur les bus de la capitale indienne « parce qu'ils offrent une dynamique particulière. Ils sont bondés, les gens montent et sortent en courant. Il s'y passe des choses...".



La boîte à images

"Avant de proposer mes services, j'ai voulu voyager par moi-même, découvrir en quoi consistait l'humanitaire, le social et voir ce qui m'intéresse vraiment dans mon travail de photographe", explique Christophe, "il était important que ces reportages existent avant l'étape suivante qui est d'essayer de les vendre". Pour donner vie à ses multiples projets, Christophe a créé, en 2001, l'ASBL "La boîte à images".

L'association se veut active dans le domaine de la photographie sociale, humanitaire et culturelle. Elle a pour but de promouvoir et de diffuser des travaux de photographes tout en leur permettant de conserver un droit de regard sur l'utilisation de leurs images, dans le respect des personnes et des lieux photographiés. Ainsi, l'ASBL collabore avec des organismes tels que la Croix Rouge de Belgique, le journal de la Mutualité chrétienne En Marche, etc. L'association tente également de rassembler différents partenaires socioculturels autour de projets d'exposition et d'édition. En février 2002, les photos d'un reportage sur les sans abris seront notamment exposées lors de la Biennale de la Photographie de Liège...

Enfin, l'ASBL nourrit peu à peu l'idée de créer un bus multimédia itinérant destiné à l'éducation à l'image. Le véhicule se déplacerait au sein du réseau des écoles et des institutions de jeunesse. "Il s'agit de réaliser des animations dans les classes autour de l'analyse de photographies et

de vidéos », explique Christophe, « mais nous sommes au tout début du projet, nous cherchons encore des partenaires...".

Alors, artiste, le photographe ? "Je ne me considère pas comme un artiste. Mon travail est finalement très journalistique, il comporte une dimension artistique mais me qualifier d'artiste est exagéré... C'est un mot qui est utilisé sans cesse, et souvent à mauvais escient... Finalement, tout le monde peut être artiste aujourd'hui...", constate-t-il. Fouillant sa mémoire, le jeune homme évoque Jacques Brel : "selon lui, le talent, c'est le rêve que vous avez par rapport à quelque chose ; tout le reste, c'est du travail. Je suis assez d'accord avec cette idée...". "Encore faut-il que l'on s'entende sur le terme de travail", ajoute-t-il, "car derrière mon travail de photographe, il y a toute une passion...". Une passion et un engagement ? "On peut dire cela, oui...".

ASBL LA BOITE A IMAGES

Contact : Christophe SMETS
32, rue Toussaint Beaujean – 4000 Liège
Tél. / Fax : 04/226.17.35
Courriel : bteimages@hotmail.com

HANDICIRQUE

Contact : Delphine TOLLET
Ecole de Cirque de Bruxelles
11, rue Picard – 1000 Bruxelles
Tél. : 02/640.15.71 – Fax : 02/647.51.14
Courriel : dtollet@ecoledecirquedebruxelles.be

Rendre les arts du cirque accessibles aux personnes handicapées, c'est le pari qu'ont relevé ensemble l'Ecole de Cirque de Bruxelles et Handicap International Belgique. Par l'apprentissage de techniques de cirque (acrobaties et mouvements au sol, jonglerie, équilibre, trapèze, jeu d'acteur), le projet Handicirque vise au bien-être et à l'épanouissement de la personne handicapée tout en contribuant au développement de son autonomie. Les arts du cirque offrent un moyen d'expression original, stimulent la créativité et développent la conscience corporelle par le mouvement. Ils incitent à la sociabilité et favorisent l'intégration sociale de la personne handicapée, sa démarginalisation.



SUR LE NET

<http://www.circusarts.org>

Site de l'Ecole de Cirque de Bruxelles.

ADRESSE INTERNET



• <http://www.chaisard.com>

Le Guide du Chaisard dispose désormais d'une version électronique. Les rubriques du guide pratique ("Chaises", "Déplacements", "Types de handicaps", etc.) se retrouvent donc sur la toile. A leurs côtés, d'autres espaces consacrés à l'actualité et au dialogue avec l'internaute. Signalons, enfin, la présence du Chaisard Noir, un petit personnage malgré tout sympathique chargé de commenter chacune des rubriques d'un billet d'humeur... A noter que la 3e édition du *Guide du Chaisard* paraîtra en avril 2002.

• <http://www.h2000.be>

Le site de l'ASBL Horizon 2000 se restructure et s'étoffe pour devenir une source d'informations non négligeable si l'on veut se tenir informé de l'actualité du handicap en Belgique. Des articles de fond et des témoignages organisés en rubriques diverses ("L'association de la semaine", "Point de vue", "Mon expérience", etc.) vous sont, entre autres, proposés chaque semaine ; un agenda reprend une série de manifestations organisées en Belgique et à l'étranger. Mentionnons également l'espace "Loisir et culture" qui comporte une liste d'adresses de lieux adaptés, un véritable bonheur pour toutes celles et ceux pour qui la recherche d'un séjour adapté est un vrai casse-tête ! A visiter absolument !

APPEL A CANDIDATURES

L'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH), située à Charleroi, recherche pour la mise en place et l'élaboration d'une campagne de sensibilisation au handicap :

Un titulaire d'un diplôme d'études supérieures non universitaires formé aux matières sociales

- Ayant une expérience de trois ans dans le domaine du handicap et de l'intégration sociale
- Ayant une bonne connaissance du monde du handicap en Belgique (et plus particulièrement en Région wallonne)
- Possédant des qualités d'écoute et d'expression
- Ayant de grandes facilités dans les contacts humains
- Ayant des qualités d'organisation, de gestion et de coordination
- Ayant une importante capacité d'initiative
- Ayant un permis B et un véhicule
- Compétent dans l'utilisation des outils bureautiques (Word, Access et Excel)

Particularité : présenter un handicap peut être un atout pour cette fonction.

Ce contrat est à durée déterminée (durée du Contrat de gestion de l'AWIPH).

La rémunération sera fixée suivant les règles en vigueur pour les fonctionnaires de la Région wallonne (selon le niveau de diplôme et l'ancienneté valorisable).

Une description de la fonction peut être obtenue au 071/20.55.05 au par e-mail à scom@awiph.be.

La candidature est à envoyer à l'

AWIPH
Service Communication
Rue de la Rivelaïne, 21
6061 Charleroi

pour le 25 février au plus tard.

Le curriculum vitae précisera notamment si le candidat est lauréat d'un concours organisé par le SELOR (anciennement SPR) et sera accompagné de tout document utile (attestation, diplômes, etc.).

AGENDA

Les événements annoncés dans cette rubrique le sont à titre purement informatif et n'engagent, en aucune manière, la responsabilité de l'AWIPH.

☐ "Etre infirme moteur cérébral et dépasser son handicap"

Conférence organisée par l'ASBL Horizon 2000

Mardi 19 février 2002 – Charleroi

Contact : M. S. VAN BRAKEL

Tél. : 071/31.27.19 – Fax : 071/31.22.79

Courriel : renier@h2000.be

☐ "L'épilepsie, le patient et son médecin"

Conférence organisée par la Ligue francophone belge contre l'épilepsie

Mardi 26 février 2002 – Bruxelles

Contact : Mm A. DISCART

Tél. : 02/344.32.63 – Fax : 02/343.68.37

Courriel : epilepsie.lfbc@skynet.be

☐ "L'Etat social actif, un concept libéral pour un social à la marge"

Journée d'étude organisée par le FCSS et la FCSSB

Jeudi 28 février 2002 – Liège

Contact : Mme O. D'ANSEMBOURG

Tél. : 02/223.37.74 - Fax : 02/223.37.75

Courriel : fcss@skynet.be

☐ "La vie affective et sexuelle des personnes handicapées"

Table ronde organisée par l'AWIPH dans le cadre du Festival international du film médical et de la santé

Vendredi 8 mars 2002 – Liège

Contact : Mme Y. PIETTE

Tél. : 04/254.12.25 – Fax : 04/254.12.90

Courriel : ypc@compuserve.com

☐ "Liens familiaux : le fil rouge d'une existence"

Séminaire organisé par la Ligue d'Aide aux IMC

Samedi 16 mars 2002 – Bruxelles

Contact : Mme J. GERARD

Tél. : 02/343.91.05 – Fax : 02/346.37.73

Courriel : limc.cfb@swing.be

☐ "Les pratiques actuelles des services d'accompagnement pour personnes handicapées adultes en Région wallonne"

Journée d'étude organisée par le SAPHA

Mardi 19 mars 2002 – Mons

Contact : M. J. L. LEFEBVRE

Tél. / Fax : 065/84.43.70

☐ "Abracadabramalfoutus"

Spectacle de marionnette organisé par l'ASBL Passe Muraille avec le soutien de l'AWIPH

Dimanche 24 mars 2002 – Charleroi (Auditorium AWIPH)

Contact : M. P. HARMEGNIES

Tél. : 0478/20.85.74 – Fax : 065/80.34.07

Courriel : pharmegnies@hotmail.com

☐ "Etre sportif et moins valide en 2002"

Colloque organisé par Horizon 2000 avec le soutien de l'AWIPH

Mardi 30 avril 2002 – Charleroi

Contact : M. S. VAN BRAKEL

Tél. : 071/31.27.19 – Fax : 071/31.22.79

Courriel : renier@h2000.be

☐ "L'autonomie de la personne handicapée physique en institution"

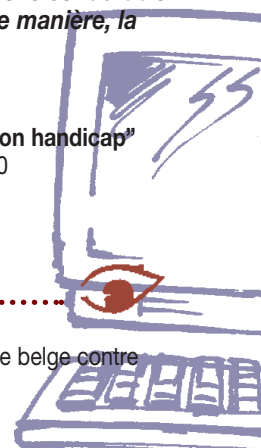
Journée d'étude organisée par Horizon 2000

Jeudi 16 mai 2002 – Marchienne au Pont

Contact : M S VAN BRAKEL

Tél. : 071/31.27.19 – Fax : 071/31.22.79

Courriel : renier@h2000.be



Quoi de neuf au centre de documentation de l'Awiph ?

■ Naître avec un handicap :

nous avons pointé pour vous quatre ouvrages et une cassette disponibles au centre de documentation :

✓ **Les personnes handicapées face au diagnostic prénatal. Eliminer avant la naissance ou accompagner ?**

de Danielle MOYSE et Nicole DIEDERICH, paru aux éditions Erès en 2000. Les techniques d'interruption de grossesse sont-elles ressenties par les personnes handicapées comme une invalidation de leur vie, ou, au contraire, comme un progrès, compte tenu des difficultés occasionnées par le handicap ? Des personnes concernées directement s'expriment sur le sujet.

✓ **Le diagnostic prénatal**

de Jean-François MATTEI, paru aux éditions Flammarion en 2000. Ce livre présente, en première partie, les techniques du diagnostic prénatal. La deuxième partie traite successivement des indications individuelles, de la dérive eugénique, de la dérive normative, de l'organisation du diagnostic prénatal, de la médecine fœtale et de l'éthique au cœur des décisions.

✓ **Les injustices de la naissance**

de Ségolène AYME, paru aux éditions Hachette en 2000. L'auteur est médecin et généticienne, spécialiste des anomalies du développement et des maladies rares. Elle utilise un langage très clair pour expliquer l'origine des maladies rares et raconter la mobilisation des chercheurs pour résoudre ces énigmes de la nature et y trouver des remèdes. Le tout est illustré d'exemples concrets et d'expériences vécues.

✓ **Handicap et famille. A la recherche du sens.**

Il s'agit d'un ouvrage collectif publié aux éditions Academia Bruylant en 2001. Dans un chapitre intitulé "Handicaps, justice distributive et réparation des dommages", Philippe COPPENS, juriste, chercheur qualifié du FNRS et attaché au centre de philosophie du droit de l'UCL, nous parle de l'état de la jurisprudence américaine, française et belge à ce sujet.

✓ Le centre dispose également de l'enregistrement d'une émission **Pulsations** consacrée au diagnostic prénatal. On y présente le rôle de l'échographie, on y entend des médecins, des parents, des enfants et des adultes concernés par une malformation congénitale, on y découvre le rôle des services d'aide précoce.

■ Deux outils de réflexion pour celles et ceux qui travaillent avec des personnes handicapées :

✓ **Du mur à l'ouvert. Un nouvel âge pour les éducateurs**

paru aux éditions Luc Pire en 2001. Synthèse de deux études menées par le Fonds ISA-JH entre 1996 et 2000, cet ouvrage donne largement la parole aux acteurs de terrain.

✓ **Usure dans l'institution**

paru aux éditions ENSP en 2000. Pourquoi l'usure ? Comment y remédier pratiquement, par quelles activités, par quel management ? L'institution française dont il est question ici accueille des adultes psychotiques gravement handicapés.

■ Entrez dans le cirque avec :

✓ **Sans préjugé :**

une série d'émissions consacrées à l'intégration des personnes handicapées diffusées en 1996. Dans la première émission, Annie FRATELLINI nous parle du milieu du cirque en compagnie d'un jeune acrobate handicapé qui travaille avec les Flying Young Men. Un reportage nous présente cette troupe.

✓ **Le cirque fait son cinéma :**

à Villeneuve d'Ascq, dans le nord de la France, des adolescents handicapés physiques et valides font du cirque. Ils ont mis au point des numéros bien à eux, de magie, de clown, d'acrobatie, de jonglerie, qu'ils présentent tous les deux ans au public à travers un spectacle. Cette formidable aventure a été filmée en 1996 avec le soutien de nombreux partenaires publics.

■ Chaque année, le magazine *Déclic*, revue française de la famille et du handicap, publie le résultat de son concours "Les papas bricoleurs" dans un supplément illustré. Présent au récent salon Autonomies, à Liège, Déclic nous a donné un nombre important de ces brochures intitulées "20 idées pour améliorer la vie quotidienne des enfants handicapés". On y trouve des modèles d'aides techniques destinés à favoriser essentiellement l'autonomie des enfants ayant des problèmes de motricité. Si vous souhaitez en recevoir un exemplaire, contactez-nous par téléphone ou par courrier électronique.

■ Notre dernier catalogue est sorti : il vous présente la liste des documents acquis ces six derniers mois. Au total plus de 200 titres à découvrir et à emprunter gratuitement. Obtenez-le sur simple coup de fil ou courrier électronique.



Le centre de documentation de l'AWIPH est ouvert au public du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h30, et le mercredi jusque 18h00. L'emprunt est gratuit. Pour les personnes ne pouvant se déplacer jusque Charleroi pendant ces heures, les documents peuvent être envoyés au bureau régional le plus proche. Un catalogue partiel des documents est disponible sur le site de l'AWIPH : <http://www.awiph.be>. Pour tout renseignement, contactez Daniel Bauwens (071/205.743), Damien Lechat (071/205.744) ou Françoise Rocrelle (071/205.739), ou faites-nous parvenir votre demande à l'adresse suivante : sdoc@awiph.be.